

DAJI/2019/Décision/Don/11

Décision portant approbation de don à l'Université d'Aix-Marseille pour le compte de la Faculté des Sciences du Sport

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n° 2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président, notamment en matière de dons et de legs,

Vu l'extrait de procès-verbal de la Faculté des Sciences du Sport en date du 11 juin 2019 portant sur l'objet de cette décision,

DÉCIDE

Article 1 :

Est accepté un don d'un montant de 3000 € émanant du Pôle France Voile au bénéfice de la Faculté des Sciences du Sport.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 24 juin 2019


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

